



DES MESURES SIMPLES ET EFFICACES

Installez des panneaux de biosécurité agricole aux points d'accès de votre propriété

Fiche 3

GESTION DE L'ACCÈS ET DES DÉPLACEMENTS DES PERSONNES DANS VOTRE FERME

Ces panneaux sur lesquels apparaissent vos coordonnées jouent un rôle important dans la sensibilisation des personnes qui accèdent à votre ferme et à vos champs en production. Il n'y a pas de risques et de mesures à implanter pour les visiteurs qui ne sont pas impliqués dans des activités agricoles ou en contact avec d'autres sites agricoles. Les risques dépendent en grande partie des endroits visités précédemment par les personnes concernées, du type d'activité (ex. : échantillonnage, dépistage, etc.) et des mesures qu'elles ont elles-mêmes prises pour nettoyer leurs chaussures, vêtements, outils et véhicules de transport.

S.V.P. respectez les mesures de

Biosécurité

en vigueur

Ne pas entrer sur cette propriété sans autorisation

Pour information, nous joindre au

☎ () _____

Les véhicules, les personnes et les équipements peuvent transporter du sol et des débris végétaux contaminés par des maladies, des ravageurs et des graines de mauvaises herbes.

PRODUCTEURS DE
GRAINS
DU QUÉBEC



Consultez la trousse de biosécurité dans le secteur des grains sur www.craaq.qc.ca/biosécurité_grains ou www.pgq.ca/programmes-et-services/agronomie/biosécurité

Gérez les risques de biosécurité liés aux personnes qui accèdent à votre ferme

- Les activités agricoles impliquent la circulation de différentes personnes entre les propriétés, et ce, quotidiennement. Par conséquent, ces personnes peuvent propager des organismes nuisibles par l'intermédiaire du sol et du matériel végétal présents sur leurs bottes, leurs vêtements, leurs outils et leurs véhicules.
- Considérez les risques liés à vos actions et à celles de votre personnel, des travailleurs agricoles, des agronomes et des consultants, des entreprises de terrassement, du personnel de recherche, des entrepreneurs de travaux à forfait, des commerçants, des opérateurs de véhicules récréatifs, des fournisseurs de services publics et des autres personnes qui entrent dans votre ferme à des fins professionnelles ou autres.

© Can Stock Photo / clkgr37



CULTIVER L'EXPERTISE
DIFFUSER LE SAVOIR



Informez les intervenants des mesures en vigueur

- Vous devez informer tous les travailleurs, entrepreneurs et visiteurs des mesures et de vos attentes en matière de biosécurité. Vous pouvez référer les intervenants à la trousse sur la biosécurité dans le secteur des grains (www.craaq.qc.ca/biosecurite_grains ou www.pgq.ca/programmes-et-services/agronomie/biosecurite) ou laisser des copies accessibles à l'entrée afin de les inciter à prendre les précautions qui s'imposent et à respecter les mesures en place.
- Pour éviter que votre propriété ne soit la source de la propagation d'organismes nuisibles à d'autres fermes, vous avez la responsabilité d'informer les intervenants de la présence d'organismes nuisibles sur votre ferme, le cas échéant. Cela incitera les personnes à prendre des mesures appropriées pour réduire le risque de propagation à tout le secteur.
- Donnez aux intervenants des indications concernant les chemins de circulation sur votre terrain, les accès, les zones de stationnement, de transbordement et de manutention en relation avec les mesures de biosécurité établies.
- Donnez-leur aussi des indications et des instructions claires concernant les sites et les équipements de nettoyage disponibles. Il s'agit probablement d'une des mesures les plus importantes pour promouvoir le respect des exigences de nettoyage.



Gardez le contrôle

- Assurez-vous que tous les véhicules, équipements, outils, chaussures et vêtements sont exempts de sol et de débris végétaux avant d'entrer et de quitter la ferme ou le champ.
- S'ils sont disponibles, fournir un véhicule et des outils appartenant à la ferme pour les déplacements ou toute autre action posée par des intervenants sur votre propriété.



Rappelez-vous

- Sensibilisez et informez les intervenants, incluant vos employés, des mesures de propreté à respecter lors des déplacements à risque dans votre ferme (référez les intervenants à la Trousse d'information - La biosécurité dans le secteur des grains www.craaq.qc.ca/biosecurite_grains ou www.pgq.ca/programmes-et-services/agronomie/biosecurite).
- Contrôlez l'accès et exigez le nettoyage de tous les vêtements, équipements, outils et véhicules de transport personnels avant l'arrivée ou avant l'entrée sur les sites à risque qui sont reliés à la production agricole (référez les intervenants aux fiches 2 et 3A).

« **Arriver et repartir propre** » :
L'APPROCHE À ADOPTER PAR LES
PERSONNES QUI SE DÉPLACENT ET
RÉALISENT DES ACTIVITÉS SUR
VOTRE TERRAIN.



Avertissement : Les renseignements contenus dans cette trousse sont fournis à titre informatif seulement et aucune personne ne doit prendre de décision sans les adapter à sa situation et sans les conseils de professionnels. L'auteur décline expressément toute responsabilité à l'égard de tout acte qui pourrait être posé à la lumière de ces renseignements.

Rédaction : Georges Laplante, consultant

Cultivons l'avenir 2
Une initiative fédérale-provinciale-territoriale

Canada

Québec

Ce projet a été réalisé grâce au Programme d'appui à l'implantation de systèmes de salubrité alimentaire, biosécurité, traçabilité et santé et bien-être des animaux, mis en œuvre dans le cadre de l'Entente Canada-Québec concernant Cultivons l'avenir 2.